

SYNDICAT MIXTE
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 12/2022

Séance du 18 février 2022 - 10h00

Budget primitif 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 février à 10h00, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 10 février 2022, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GILARDEAU, Président.

Membres présents :

Jean-Marie GILARDEAU, Communauté d'Agglomération Rochefort-Océan ;
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort ;
Richard GUÉRIT et Margarita SOLA, Région Nouvelle-Aquitaine ;
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Jean-Louis LEONARD, UNIMA.

Membres excusés :

Jean PROU (pouvoir à Anne BRACHET), Conseil Départemental de Charente-Maritime ;
Rémi JUSTINIEN (pouvoir à J.M. GILARDEAU), Région Nouvelle-Aquitaine ;
Alain BURNET, Ville de Rochefort

Rapporteur : Jean-Marie GILARDEAU

Le Président présente le projet de budget primitif 2022 dont copie a été adressée à tous les membres.

Ce projet de budget n'intègre pas la reprise des résultats à la clôture de l'exercice 2021.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2022 en €
RECETTES		
021	Virement de la section de fonctionnement	5 374,00
28	Amortissement des immobilisations	15 500,00
001	Excédent d'investissement reporté	
TOTAL		20 874,00
DÉPENSES		
16	Emprunts et dettes assimilées	1 900,00
20	Immobilisations incorporelles	1 100,00
21	Immobilisations corporelles	17 874,00
TOTAL		20 874,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Proposition BP 2022 en €
RECETTES		
002	Excédent antérieur reporté	
013	Atténuation de charges	6 453,00
74	Dotations et participations	1 473 934,27
75	Autres produits de gestion courante	2 617,49
77	Produits exceptionnels	
TOTAL		1 483 004,76
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	355 130,35
012	Charges de personnel	1 101 100,41
65	Autres charges de gestion courante	100,00
66	Charges financières	5 800,00
68	Dotations aux amortissements	15 500,00
023	Virement à la section d'investissement	5 374,00
TOTAL		1 483 004,76

AR Prefecture

017-251710398-20220218-2022FEV012-BF
Reçu le 22/02/2022
Publié le 22/02/2022

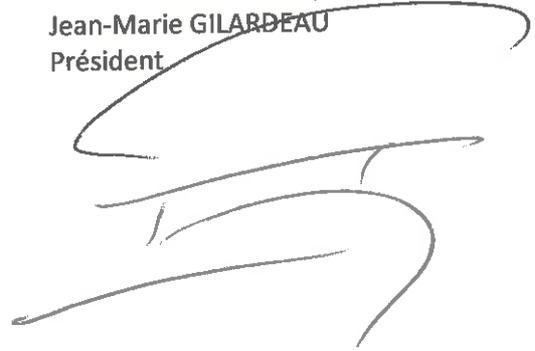
Décision du Comité Syndical

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré, décident d'adopter le budget primitif 2022 tel que présenté ci-dessus.

Nombre de membres :

En exercice : 13
Présents : 6
Votants : 8
Votes :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Pour extrait conforme,
Jean-Marie GILARDEAU
Président



**TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE
DE LÉGALITÉ**

Sous le N° 017-251710398-2022 _ _ _ _ _

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : _ _ / _ _ / 2022